

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2022 (accusé de réception du 20/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention d'objectifs entre la ville de Quimper et l'association Centre Social des Abeilles pour la période 2023-2026

La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et le Centre des Abeilles arrive à échéance le 31 décembre 2022. Il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

La convention d'objectifs signée entre la ville de Quimper et l'association Centre des Abeilles le 1^{er} juillet 2018 et son avenant de prolongation signée le 10 septembre 2022 expire le 31 décembre 2022.

Comme le précisent ses statuts, l'association Centre des Abeilles est une association régie par la loi de 1901 qui développe un projet de centre social de proximité sur les quartiers de Terre Noire / Prat ar Rouz. L'association se positionne comme un lieu de socialisation et de brassage social, un espace de lutte contre les inégalités privilégiant l'accessibilité et l'accueil dans une démarche de proximité.

Dans la continuité du projet d'animation globale mené ces dernières années par l'association sur le quartier Prat Ar Rouz et convaincue que celle-ci assure une mission structurante au service du développement de ce quartier, la ville de Quimper décide de soutenir le nouveau projet social de l'association

Cette convention énonce et développe les orientations du projet d'animation sociale globale de la structure ainsi que les missions d'animation socio-éducative, socio-culturelle et culturelle qui seront mises en place.

Elle précise les moyens financiers et logistiques que la collectivité entend mettre à disposition de l'association pour faire face à ses besoins de fonctionnement et de développement pour les 4 prochaines années. Ainsi, il est proposé que la Ville de Quimper accompagne la mise en œuvre de ce projet associatif par l'attribution d'une dotation globale qui sera votée en avril 2023.

Madame Nadine URVOIS étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la nouvelle convention d'objectifs entre la commune de Quimper et le Centre Social des Abeilles qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles.